

**DEPARTEMENT DU CHER**  
**MAIRIE de VALLENAY (Cher)**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**ARRETE MUNICIPAL n°11-2026**  
**du 26 mars 2026**

**Portant fermeture du cimetière de Vallenay pour la réalisation du plan topographique**

Le maire de la commune de Vallenay,  
Vu le Code de l'Aviation Civile,  
Vu le Code des Transports,  
Vu la commande établie à la société ADIC concernant l'informatisation du cimetière de la commune, exigeant la réalisation d'un plan topographique effectuée par la société TOPO-LOG SARL, Créacité, 847 route de Frans 69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE, 980 646 491 R.C.S. VILLEFRANCHE-TARARE,  
Vu l'intérêt général,

**ARRETE**

**Article 1 :** Le cimetière de Vallenay sera fermé sur une période de 02h00 entre le 30 mars 2026 et le 03 avril 2026 pour la réalisation des photographies nécessaires à la réalisation du plan topographique du cimetière de Vallenay par la société TOPO-LOG SARL.

**DANS LES CONDITIONS SUIVANTES :**

Le survol sera effectué « cimetière fermé » avec une zone de sécurité de 5 m autour de ce dernier, pendant une durée de deux heures à partir des dates et heures précisées ci-dessous.

Le survol du cimetière sera effectué entre le 30 mars 2026 et le 03 avril 2026 en fonction des conditions météorologiques. Cette autorisation est conditionnée à la réalisation des conditions légales, administratives et techniques, qui s'imposent à TOPO-LOG SARL pour la mission de vol indiquée ci-dessus.

**Article 2 :** La brigade de gendarmerie de Châteauneuf sur Cher, Madame le Maire de Vallenay, la société TOPO-LOG SARL, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vallenay,  
Le 26 mars 2026

Le Maire,  
Marina DUPUY

